

L1

GÉO



UFR Géographie

LICENCE

**Parcours
GÉOGRAPHIE**

Réussir en licence

Encadrement pédagogique du cursus de géographie

Lors de leur arrivée au Centre Pierre Mendès-France (PMF), les étudiants de 1^{ère} année de licence de géographie sont encadrés par une **équipe pédagogique** constituée d'enseignants-chercheurs et qui s'articule autour :

- de la **responsable de la Licence** : coordinatrice de l'équipe, elle préside les jurys de délibérations semestriels et annuels et prend les décisions relatives aux procédures administratives ou aux cas de figure exceptionnels.

⇒ Il s'agit de **Nathalie Vanara** (Nathalie.Vanara@univ-paris1.fr).

- de la **responsable d'année Licence 1 Géographie et aménagement** : elle assure l'encadrement des étudiants de 1^{ère} année et elle aide le responsable de diplôme dans ses prises de décision, en particulier au cours des délibérations de fin de semestre et d'année, pour l'attribution éventuelle des points de jury et des mentions. Elle est l'interlocutrice privilégiée des étudiants dont elle est responsable, pour répondre à leurs interrogations pédagogiques (questions de réorientation, conseils en matière de méthodes de travail...) et, en cas de difficultés d'ordre social ou personnel, pour les aider à contacter les différents services (sociaux, pédagogiques, médicaux) présents à l'Université Paris 1.

⇒ Il s'agit de **Claire Leduc**. Elle reçoit les étudiants le mardi au centre PMF. (écrire à Claire.Leduc@univ-paris1.fr ou la trouver à 12h devant la C1201)

Les étudiants disposent par ailleurs d'un accès quotidien au **tutorat**. Les tuteurs sont eux-mêmes des étudiants de l'UFR de géographie, inscrits en Licence 3 ou en Master, chargés d'apporter une aide méthodologique aux étudiants de 1^{ère} année. Ils assurent des permanences quotidiennes au 16^{ème} étage du Centre PMF, en **salle C 1604**. Ils ont pour principales fonctions de ré-expliciter des points particuliers des cours que les étudiants auraient mal compris, de les encadrer dans la réalisation des travaux demandés par les enseignants, de proposer des conseils pour améliorer leurs méthodes de travail. Le planning de permanence du tutorat est indiqué sur l'EPI du tutorat, accessible depuis le portail pédagogique : <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-geographie> (Nota bene : les autres disciplines du parcours des étudiants de géographie - histoire, économie, philosophie... - proposent également du tutorat).

Charte de l'étudiant de licence de géographie et aménagement

L'équipe pédagogique de la licence de géographie est à la disposition des étudiants pour leur permettre une meilleure intégration au monde universitaire, une prise de contact rapide avec les différents services d'aide et d'orientation du Centre Pierre Mendès-France, et surtout le bon déroulement de leur cursus. Elle regroupe l'ensemble des enseignants intervenant dans les Cours Magistraux et les Travaux Dirigés autour du responsable de diplôme et du responsable d'année. Ce dernier assure en particulier le suivi et l'intégration des étudiants.

Afin de faciliter sa progression, il est proposé à chaque étudiant de suivre les conseils de cette équipe pédagogique et de s'appuyer sur les tuteurs qui sont à sa disposition. Au cours de l'année, des bilans de parcours peuvent être effectués à la demande d'un étudiant ou de l'équipe pédagogique. **Lorsqu'un entretien est demandé par le responsable d'année ou le responsable de diplôme, il revêt un caractère obligatoire**. L'attitude d'un étudiant face à l'action de suivi qui lui est proposée sera prise en considération dans l'attribution d'éventuels points de jury et de mentions lors des délibérations de fin d'année.

Il est par ailleurs entendu que les étudiants s'engagent à suivre les enseignements qui leur sont proposés. **L'assiduité aux séances de Cours Magistral et de Travaux Dirigés est obligatoire pour tous les étudiants inscrits en contrôle continu**. Toute absence doit être motivée. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre (sauf maladie de longue durée, grossesse ou handicap). Les étudiants s'engagent également à respecter un certain nombre de règles élémentaires de conduite, sans lesquelles l'Université ne saurait fonctionner correctement : arriver à l'heure en cours, faire le travail demandé par les enseignants, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Tout étudiant inscrit en licence de géographie est considéré avoir pris connaissance de cette charte et en avoir accepté le contenu.

Structure de la 1^{ère} année de licence de géographie et aménagement

Comme tous les cursus universitaires, la 1^{ère} année de licence de géographie se déroule en **deux semestres**. Dans le cadre de l'harmonisation européenne, un semestre vaut 30 ECTS (European Credit Transfer System) : ces crédits facilitent la mobilité nationale et internationale des étudiants et les échanges entre Universités de différents pays.

Chaque semestre de la 1^{ère} année est composé de **trois Unités d'Enseignements (UE)** intitulées : Bloc de compétences disciplinaires, Bloc de compétences pré-professionnelles et Bloc de compétences transversales et linguistiques. Chaque UE est affectée d'un coefficient spécifique proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle vaut.

Les UE comptent chacune **plusieurs Eléments Pédagogiques (EP)**. Ceux-ci correspondent concrètement aux **matières enseignées**. Chaque matière est affectée d'un coefficient spécifique proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle vaut. Elle est déclinée soit sous forme d'un Cours Magistral exclusivement (Cultures géographiques L1S1, la majorité des sciences connexes), soit en Travaux Dirigés uniquement (Cultures géographiques L1S2, Cartographie et Statistique L1S2, Introduction au Diagnostic territorial sur le terrain, Langue) ou bien encore dans le cadre d'un Cours Magistral articulé à des Travaux Dirigés (tous les autres cas). Les matières présentent des volumes horaires variés.

Les matières enseignées, coefficients ECTS, volumes horaires de CM et/ou de TD et crédits sont récapitulés ci-dessous. Les coefficients des UE correspondent au total des coefficients des EP qui les composent.

Maquette de la 1^{ère} année de licence de géographie et aménagement

Sem. 1	Coeff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	ECTS
Unité d'enseignement 1 : Bloc de compétences disciplinaires						(14)
UE 1	0,4	Cultures géographiques S1	20 h	-	20 h	4
	0,5	Paysages et territoires	12 h	26 h	38 h	5
	0,5	Introduction à la géo. physique & aux enjeux environnementaux	12 h	26 h	38 h	5
Unité d'enseignement 2 : Bloc de compétences pré-professionnelles						(8)
UE 2	0,4	Cartographie et statistique S1	6 h	26 h	32 h	4
	0,4	Initiation au diagnostic territorial (sur le terrain) S1	-	26 h	26 h	4
Unité d'enseignement 3 : Bloc de compétences transversales et linguistiques						(8)
UE 3	0,3	Histoire contemporaine <i>ou</i> Histoire moderne	26 h	19,5 h	45,5 h	3
	0,3	Science connexe	var.	var.	var.	3
	0,2	Langue		18 h	18 h	2
PIX	-	Certification de compétences numériques (obligatoire)	En autonomie sur l'EPI			-
Sem. 2	Coeff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	ECTS
Unité d'enseignement 4 : Bloc de compétences disciplinaires						(14)
UE 4	0,4	Cultures géographiques S2	-	24 h	24 h	4
	0,5	Sociétés et activités locales	12 h	24 h	36 h	5
	0,5	Fonctionnement des systèmes climatiques	12 h	24 h	36 h	5
Unité d'enseignement 5 : Bloc de compétences pré-professionnelles						(8)
UE 5	0,4	Cartographie et statistique S2	-	24 h	24 h	4
	0,4	Initiation au diagnostic territorial (sur le terrain) S2	-	24 h	24 h	4
Unité d'enseignement 6 : Bloc de compétences transversales et linguistiques						(8)
UE 6	0,3	Histoire médiévale <i>ou</i> Histoire antique	26 h	19,5 h	45,5 h	3
	0,3	Science connexe	var.	var.	var.	3
	0,2	Langue	-	18 h	18 h	2
LIC. 1						60

Nota bene : Les volumes horaires des sciences connexes est variable. Le volume horaire est toujours donné pour la durée du semestre. Rapporté au nombre de semaines qui composent les semestres et l'année, **le planning hebdomadaire moyen annuel correspond à environ 20h effectives d'enseignements.**

Descriptifs des enseignements du 1^{er} semestre

Unité d'Enseignement 1 : Bloc de compétences disciplinaires - Trois matières obligatoires

Cultures géographiques S1	Située au croisement de nombreuses disciplines, la géographie n'est plus aujourd'hui une simple description de la Terre. Elle permet de rendre compte des évolutions du monde en utilisant des concepts, des sources, des méthodes et des outils originaux. Elle est au centre de la culture générale et du bagage intellectuel nécessaire à toute personne intéressée par les réalités contemporaines. Dans ce cours, sont donc présentés les différents visages de l'information géographique et les méthodes qui permettent de traiter et de représenter l'information spatialisée. On explique pourquoi la géographie est une science sociale. On montre quel peut être l'apport de l'approche géographique à l'étude de quelques grandes questions contemporaines telles que l'environnement.
20h CM	
4 ECTS	
Coefficient 0,4	
Paysages et territoires	Cet enseignement constitue une introduction à la géographie humaine, passant notamment par la lecture des paysages. Après deux séances introductives portant sur les concepts-clefs de "territoire" et de "paysage", le CM aborde les cas spécifiques des territoires et des paysages urbains, puis ruraux, en partant des caractéristiques paysagères majeures de ces territoires, tant dans les Nordes que dans les Suds, et en raisonnant à différentes échelles. La dernière séance est consacrée aux interrelations et influences réciproques entre nature, ville et campagne, et à la construction contemporaine de nouveaux types de paysages et de territoires, désormais plus composites, en particulier à l'échelle locale. Les TD valorisent l'échelle locale de l'analyse, et notamment la maille communale dans le contexte français. Ils insistent sur la lecture des documents de base de la géographie (en particulier la carte topographique) et contribuent à faire acquérir un savoir-faire aux étudiants dans le domaine du diagnostic paysager et territorial au niveau local.
12h CM	
26h TD	
5 ECTS	
Coefficient 0,5	
Introduction à la géographie physique et aux enjeux environnementaux	Cet enseignement vise à montrer l'importance des milieux naturels comme composantes des espaces et des territoires à différentes échelles. En introduction, sont mises en évidence les spécificités de la Terre par rapport aux autres planètes, caractérisée par une tectonique des plaques, une atmosphère, une masse océanique, une biosphère et une espèce humaine au rôle déterminant. Le corps du cours adopte une approche résolument géographique : description des paysages et explications de leur mise en place ; les facteurs explicatifs permettent d'aborder quelques notions de géologie mais aussi de géomorphologie, de climatologie, de biogéographie et les actions humaines. Le CM aborde ces questions aux échelles globales, celles de la planète, même si des exemples régionaux sont donnés pour aider à la compréhension. Les TD sont l'occasion d'analyser des cas plus précis à une échelle plus fine, à l'aide de documents. Cet enseignement ne nécessite pas de pré-requis particulier ; toutefois, comme il traite des milieux naturels à la surface de la Terre, des notions élémentaires de sciences de la nature, de physique et de chimie d'un niveau collège-lycée doivent être connues.
12h CM	
26h TD	
5 ECTS	
Coefficient 0,5	

Unité d'Enseignement 2 : Compétences pré-professionnelles

Deux matières obligatoires

Cartographie et statistique S1

6h CM

26h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

Ces TD visent à l'acquisition des méthodes indispensables à la lecture, au traitement et à la représentation de l'information géographique numérique, sous la forme la plus simple d'une distribution statistique. En cela, ils constituent une initiation à la statistique descriptive univariée (valeurs centrales, dispersion, discrétisation) et à la cartographie thématique (cartes en cercles proportionnels et cartes choroplèthes). Les méthodes sont mises en œuvre au moyen du tableur Excel et du logiciel de cartographie automatique Magrit. Outre la pratique des outils, l'accent est mis en TD sur l'interprétation des résultats.

Initiation au diagnostic territorial (sur le terrain) S1

26h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

L'initiation au diagnostic territorial est une introduction au terrain en géographie : cet enseignement s'inscrit dans une progression de quatre semestres répartis entre la L1 et la L2. Ce premier semestre est dédié aux techniques d'observation : la localisation, l'orientation et l'utilisation des cartes topographiques ; la capacité à utiliser cartes et photographies aériennes pour analyser un paysage lors d'une sortie ; les méthodes de description d'identification et éventuellement de dénombrement des formes et des processus observables. Trois à quatre séances de trois heures passées sur le terrain, dans divers sites de Paris ou de la région parisienne, alternent avec des séances en salle.

Les séances en salle abordent les techniques de restitution des observations : réalisation de croquis, de cartes de synthèse, tenue d'un carnet de terrain, utilisation de la photographie. Les méthodes d'observation géographique sont présentées et pratiquées dans plusieurs contextes géographiques ou types d'espaces : forêt, milieu fluvial, zone urbaine résidentielle, zone industrielle ou récréative, etc. Chaque groupe de TD est limité à 18 étudiants et encadré par deux enseignants aux spécialisations différentes, afin de favoriser les échanges et la diversité des thèmes abordés.

Attention : les sorties étant d'une durée minimale de trois heures et éloignées du Centre PMF, les étudiants devront bloquer 4h de leur emploi du temps pour cet enseignement

Unité d'Enseignement 3 : Bloc de compétences transversales et linguistiques

Trois matières obligatoires

Histoire moderne

ou bien

Histoire contemporaine

26h CM

19,5h TD

3 ECTS

Coefficient 0,3

Les étudiants peuvent choisir entre un enseignement d'Histoire contemporaine et un enseignement d'Histoire moderne. Ils suivent le cours magistral avec les étudiants inscrits dans l'UFR d'Histoire et des travaux dirigés spécifiques aux étudiants de géographie.

Moderne : La France et l'Europe au XVIIe siècle (v. 1598 – 1714)

Le cours se propose de réfléchir à la position de la France dans des dynamiques qui valent pour l'ensemble de l'Europe, au XVIIe siècle. Le rôle de l'Etat, qui s'affirme alors, sera le fil directeur du cours. L'Etat agit à la fois comme acteur et arbitre du conflit religieux, mais également comme maître d'œuvre de la culture. Il s'agit aussi d'analyser la diversité des contextes nationaux et des modèles mis en œuvre. Les dynamiques générales (sociales, culturelles et économiques) seront également prises en compte ; on mettra en place les éléments de la « crise de la conscience européenne » qui préparent l'avènement des Lumières.

Contemporaine : Les sociétés ouest-européennes au 20e siècle (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Belgique)

Ce cours d'histoire sociale aborde l'histoire au gré de l'industrialisation et de l'urbanisation, des populations au travail, dans la vie quotidienne, dans les relations sociales, dans des périodes de guerre ou de paix, de crise ou de prospérité, en comparant la situation dans ces cinq pays. La focale sera mise sur l'étude des groupes socio-professionnels en composition ou recomposition, sur une histoire des femmes et du genre, de l'emploi, du travail, du chômage, des conflits et des mouvements sociaux, des groupes d'âge, des politiques sociales, des villes et des banlieues. Le rapport de ces sociétés à l'État constituera l'une des trames, tout comme la construction progressive de l'Union européenne.

Science connexe

Horaires variables

3 ECTS

Coefficient 0,3

Les étudiants peuvent choisir une science connexe parmi les propositions suivantes :

Arts et archéologie des mondes anciens : 19h30 CM

Droit découverte S1 : 39h CM

Economie découverte S1 : 26h CM

Histoire de l'art contemporain : 19h30 CM

Philosophie générale S1 : 26h CM*

Sociologie et ethnologie : 13h CM et 19h30 TD

Relations internationales : 39h CM est une option comptant au second semestre mais qui a lieu au premier – voir le secrétariat*

* non proposé en 2020

Langue

18h TD

2 ECTS

Coefficient 0,2

Le Département des Langues dispense les enseignements de langues. Les étudiants de géographie peuvent choisir entre les langues suivantes : Allemand – Anglais – Arabe – Chinois – Espagnol – Français Langue Etrangère – Italien – Japonais – Portugais – Russe. Ils décident en toute responsabilité du niveau de langue qu'ils souhaitent suivre : pour les aider à faire leur choix, ce département propose un test de niveau auto-corrigé. Les enseignements de langue ont lieu dans les locaux du Centre PMF.
<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/>

Descriptifs des enseignements du 2nd semestre

Unité d'Enseignement 4 : Bloc de compétences disciplinaires - Trois matières obligatoires

Cultures géographiques S2
24h TD
4 ECTS
Coefficient 0,4

Au second semestre, cet enseignement offre une première approche de quelques grandes thématiques couvertes par la géographie : risques ; frontières et géopolitique ; question d'environnement, d'échelles et d'acteurs ; représentation cartographique et imaginaire. Chacune de ces thématiques est abordée au travers d'un recueil d'articles qui donnent lieu à différentes formes de valorisation et d'exercices : exposé oral ; synthèse brève ; réalisation de cartes et de diatopes... En complément, tout au long du semestre, les étudiants travaillent sur un dossier personnel portant sur une problématique de leur choix. Ce dossier aborde une question d'actualité et nécessite de rédiger un développement structuré qui s'appuie sur une sélection d'articles scientifiques et de presse.

Sociétés et activités locales
12h CM
24h TD
5 ECTS
Coefficient 0,5

Ce cours prolonge l'enseignement Paysages et territoires du 1^{er} semestre. Il aborde, toujours dans le contexte français, l'étude des territoires, en élargissant les sources d'information aux données démographiques, sociales et économiques. Le CM aborde les dynamiques démographiques, et notamment migratoires, de l'espace français, les transformations touchant aux villes (métropolisation, périurbanisation), les formes de division sociale des espaces et les mutations du système productif, en insistant sur le secteur industriel. Les TD déclinent, à travers de nombreux exemples de communes françaises, l'étude de ces transformations spatiales, tant urbaines que rurales. En utilisant les données fournies par l'INSEE et d'autres sources d'information diversifiées, les étudiants réalisent sur une commune choisie un dossier privilégiant l'analyse sociale et économique pour rendre compte des enjeux d'aménagement et de développement local.

Fonctionnement des systèmes climatiques
12h CM
24h TD
5 ECTS
Coefficient 0,5

L'enseignement de climatologie vise à comprendre les grands mécanismes qui expliquent la répartition et la dynamique des climats : bilan radiatif, circulation atmosphérique... L'approche choisie est résolument multi-scalaire, traitant aussi bien des mécanismes planétaires que des climats locaux, voire des microclimats. L'objectif est de mieux comprendre les grands enjeux actuels pour les sociétés : réchauffement climatique, risques climatiques, potentialités.

Le CM s'appuie sur des TD dans lesquels sont étudiés :

- les documents de base de la climatologie (bulletin météorologique, cartes climatiques, diagrammes),
- des exemples précis de situations climatiques ayant des impacts forts sur les sociétés : sécheresse, aridification, tempêtes...

Unité d'Enseignement 5 : Compétences pré-professionnelles

Deux matières obligatoires

Cartographie et statistique S2

24h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

Ces TD renforcent les acquis du 1^{er} semestre, en mettant l'accent sur l'approche comparative (comparaison des positions et dispersions statistiques, discrétisation aboutissant à des cartes comparables) et sur la réalisation de résumés graphiques de l'information statistique (diagrammes, histogrammes, courbes de concentration ; carte typologique). L'essentiel des données traitées portent sur l'Union européenne ; les étudiants critiquent une mauvaise carte de presse et réalisent une collection de cartes comparables en remplacement ; ils créent, mettent en page et commentent une planche cartographique sur un thème de leur choix à partir des données Eurostat ; ils traitent une base de données collectées en TD concernant leurs propres mobilités en France et en Europe, dont ils tirent graphiques et cartes. Les méthodes sont mises en œuvre au moyen du tableur Excel (Graphiques, mises en forme conditionnelles, fusion de fichiers, tableaux croisés dynamiques), du logiciel de cartographie automatique Magrit, et du logiciel de dessin vectoriel Inkscape.

Initiation au diagnostic territorial (sur le terrain) S2

24h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

Cet enseignement, qui privilégie le lien entre les enseignements théoriques de la géographie et la pratique du terrain, alterne quatre à cinq sorties de trois heures dans divers sites de la région parisienne avec des séances en salle. Chaque groupe de TD est encadré par deux enseignants aux spécialisations différentes.

Ce semestre est dédié à l'utilisation et à l'analyse des bases de données sur les territoires et l'environnement, des plus simples (GoogleEarth, Géoportail...) aux plus complexes (activités commerciales, biodiversité, risques naturels, pollution...). Dans la pratique du géographe, il est de plus en plus fréquent de recourir à ce type de sources, et il est nécessaire de comprendre ce que sont les bases de données, comment elles ont été conçues, comment l'information qu'elles contiennent a été collectée, et comment elle peut être utilisée dans un raisonnement géographique. Par ailleurs, il est également important de savoir critiquer une base de données, en repérant les éventuelles erreurs qu'elle contient, afin de ne pas l'utiliser de façon erronée.

Cet apprentissage se fait principalement en confrontant quelques bases de données, aussi bien socio-économiques qu'environnementales, avec les observations de terrain, par exemple en comparant une base de données sur le trafic routier avec l'observation des flux automobiles sur un site donné. Les compétences en matière d'observation acquises précédemment sont ainsi combinées à de nouvelles techniques de sélection et d'analyse de données. Le TD fonctionne sur la base du travail individuel ainsi qu'en petits groupes.

Unité d'Enseignement 6 : Bloc de compétences transversales et linguistiques

Trois matières obligatoires

Histoire ancienne

ou bien

Histoire médiévale

26h CM

19,5h TD

3 ECTS

Coefficient 0,3

Les étudiants peuvent choisir entre un enseignement d'Histoire ancienne et un enseignement d'Histoire médiévale. Ils suivent le cours magistral avec les étudiants inscrits dans l'UFR d'Histoire et des travaux dirigés spécifiques aux étudiants de géographie.

Histoire ancienne : Cité et empire dans le monde gréco-romain

La 1^{ère} partie du cours, *Cité et impérialisme dans le monde grec*, analyse l'impérialisme athénien au V^e siècle avant notre ère, période d'expansion impérialiste parallèle à l'approfondissement du modèle démocratique athénien. La 2^{ème} partie du cours traite de *Rome, République conquérante (218-49 av. J.-C.)*. Il s'agit d'abord de comprendre quels sont, au cœur même de la citoyenneté et des institutions, les ressorts de l'expansionnisme romain, avant de dresser les étapes de la conquête de la Méditerranée par les légions romaines et d'étudier le gouvernement des régions soumises. L'élargissement territorial a bouleversé les structures sociales et politiques de la cité romaine, en favorisant notamment l'émergence des ambitieux *imperatores*, prêts à toutes les violences.

Histoire médiévale : Le pouvoir dans tous ses états (Orient-Occident, Xe-XIIe siècle).

Ce cours d'initiation vise à donner aux étudiants les principaux repères nécessaires pour s'orienter dans la période médiévale dans les trois espaces qui le définissent : le monde islamique, l'Empire byzantin et l'Occident. Bien que séparées par de nombreuses barrières, qu'elles soient linguistiques ou religieuses, ces trois aires culturelles et politiques sont en contact permanent, que ce soit par les ambassades, le commerce ou la guerre. La thématique retenue, celle du pouvoir, permet d'éclairer les confrontations mais aussi d'aborder la question des évolutions internes de chacun de ces espaces.

Science connexe

Horaires variables

3 ECTS

Coefficient 0,3

Les étudiants peuvent choisir une science connexe parmi les propositions suivantes :

Economie L1S2 : 26h CM

Sociologie politique : 39h CM

Art et archéologie des mondes médiévaux : 19h30 CM

Histoire de l'art moderne : 19h30 CM

Histoire de la philosophie L1S2 – thème : Le *Yi Jing* (Livre des changements), introduction à la philosophie chinoise : 26h CM

Psychologie sociale L1S2 : 26h CM et 19h30 TD

Relations internationales : 39h CM au 1^{er} semestre – voir secrétariat.

Langue

18h TD

2 ECTS

Coefficient 0,2

Le Département des Langues dispense les enseignements de langues. Les étudiants de géographie peuvent choisir entre les langues suivantes : Allemand – Anglais – Arabe – Chinois – Espagnol – Français Langue Etrangère – Italien – Japonais – Portugais – Russe. Ils décident en toute responsabilité du niveau de langue qu'ils souhaitent suivre : pour les aider à faire leur choix, ce département propose un test de niveau auto-corrigé. Les enseignements de langue ont lieu dans les locaux du Centre PMF.

<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/>

Services et formations numériques

L'Environnement Numérique de Travail (ENT)

L'ENT <http://ent.univ-paris1.fr/> permet aux étudiants d'accéder à leur espace personnel de stockage, à des espaces partagés (bureau virtuel, documents en ligne), à l'annuaire des étudiants-enseignants-personnels-instances de l'Université, aux services pédagogiques (Espaces Pédagogiques Interactifs-EPI, plate-forme de formation), et de consulter leurs dates d'examens (*valant convocation*), leurs notes et résultats, leur dossier de scolarité et leur compte lecteur en bibliothèque. Un *Guide des usages du numérique* est disponible en ligne sur les EPI.

La messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr

Il est essentiel d'activer la messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr pour se connecter aux services numériques proposés par l'Université et pour recevoir les informations envoyées par l'UFR ou les informations relatives aux sessions d'examens. L'usage de cette messagerie est systématique dans les relations avec les enseignants et l'administration.

Procédure d'activation de la messagerie @etu.univ-paris1.fr

Se connecter à l'ENT sur <http://ent.univ-paris1.fr/activation>

Sélectionner « activation de votre compte » et « Etudiant Paris1 », puis « Confirmer »

Compléter les champs avec la carte d'étudiant (login, numéro de dossier, date de naissance)

Cliquer sur « j'accepte la charte et j'active ma boîte »

Saisissez votre mot de passe (8 caractères minimum avec minuscules, majuscules et chiffres)

Les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI)

A chaque CM et à chaque groupe de TD de la licence de géographie est associé un EPI. Il s'agit d'un site pédagogique sur lequel le chargé d'enseignement peut placer des documents relatifs à son cours (diaporama, bibliographie...), poster des annonces à l'attention des étudiants, voire solliciter leur participation en ligne à des activités (forum, wiki, interface de rendu de devoirs...). Il est essentiel de les consulter chaque semaine. L'inscription pédagogique IP WEB donne accès automatiquement aux EPI correspondants. Le portail <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-geographie> est la meilleure porte d'entrée vers les EPI de l'UFR de Géographie.

La certification de compétences numériques Pix

La certification Pix est obligatoire dans le cadre de la licence de géographie. L'épreuve doit être passée durant la 1^{ère} année, pendant les partiels de janvier.

Pix est une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Son objectif est la reconnaissance des compétences numériques des étudiants par l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Elle permet à l'étudiant de **se positionner** et d'**être certifié**. Selon le cadre européen DIGCOMP, au sein de 5 grands domaines (Informations et données, Communication et collaboration, Création de contenu, Protection et sécurité, Environnement numérique), Pix évalue 16 compétences numériques, par niveaux allant de 1 à 5 (à terme 8).

> **Le positionnement** doit être réalisé en autonomie par les étudiants sur la plateforme Pix (<https://pix.fr/>) *avant* le jour de la certification. Pour passer la certification, l'étudiant doit s'être positionné sur **10 compétences minimum** (y avoir obtenu un score d'au moins 1). **Le positionnement est obligatoire** : Il définit le niveau sur lequel l'examen de certification est basé dans chacune des 10 à 16 compétences testées. La plateforme indique à la fin du test un score global (à terme sur 1024), un niveau et un score par compétence. L'étudiant est invité à travailler les **cours et exercices figurant sur l'EPI d'autoformation** (cours.univ-paris1.fr/fixe/08-Pix) et à

profiter de séances de tutorat spécifiques (1h30/semaine) au centre PMF, à partir de novembre au 1^{er} semestre et de mars au 2^{ème} semestre. Il pourra ainsi faire progresser son niveau sur la plateforme de positionnement (pix.fr) jusqu'au jour de l'épreuve de certification.

> Après la définition du profil de compétences de l'étudiant par auto-positionnement en ligne, l'objectif de l'épreuve de certification est d'en vérifier l'authenticité. **La certification** se passe obligatoirement sous la forme d'une épreuve surveillée en salle informatique.

Le test de certification est propre à chacun. Il est défini à partir des niveaux que l'étudiant a atteints. L'examen est composé d'épreuves (questions ou défis) qui sont des variantes de celles que l'étudiant a déjà passées et réussies. Il comprend trois questions par compétences. Si l'étudiant répond correctement à toutes les questions, il est certifié sur la base du score obtenu lors du positionnement. Il ne peut pas augmenter son score par rapport au positionnement mais en cas de mauvaises réponses, le score peut baisser. Notez que, pour être valorisable dans un CV, la certification doit se faire au niveau 4 (ou plus) sur au moins 10 compétences.

L'Inscription Pédagogique numérique (IP Web)

Cette inscription pédagogique numérique est obligatoire pour pouvoir passer les examens de tous les enseignements, lors des deux sessions. Le service IP Web permet aux étudiants de s'inscrire pédagogiquement dans les enseignements (CM et TD) après leur inscription administrative. **A cette occasion, ils choisissent leur emploi du temps** en sélectionnant les horaires de TD, l'histoire et la science connexe correspondants. Ce service leur permet de valider leur inscription pédagogique de façon complète, de visualiser leur contrat pédagogique et de l'imprimer.

Une fois les droits administratifs réglés, les étudiants, munis de leur carte d'étudiant et du certificat délivré par le service des inscriptions administratives où figure le login, se connectent à IP Web pour procéder à leur inscription pédagogique. **Aucun accès à IP Web n'est possible tant que l'inscription (ou la réinscription) administrative n'a pas été effectuée.** Le nombre de connexions simultanées peut momentanément empêcher l'accès à IP Web.

Les inscriptions pédagogiques en TD de langue et de sport facultatif se déroulent suivant une procédure distincte, postérieure à IPWEB sur reservalang.univ-paris1.fr et reservasport.univ-paris1.fr. Les étudiants doivent vérifier que les TD de langue et sport choisis ne chevauchent pas leurs CM et TD d'emploi du temps IPWEB (y compris les créneaux de 4h prévus pour les sorties de terrain, le jour du TD Diagnostic territorial).

Rappel : Les étudiants qui n'auront pas procédé à leur inscription pédagogique numérique ne pourront en aucun cas passer les examens, même s'ils sont inscrits au mode de contrôle des connaissances par Examen terminal.

Procédure d'inscription pédagogique IP Web


Se connecter sur <http://ipweb.univ-paris1.fr/>

Saisir le nom d'utilisateur (login ou identifiant) puis le mot de passe

Vérifier l'adresse permanente ; Cliquer sur « continuer » ; Affichage de « inscription aux éléments » et de la légende (carré orange = choix)

Vérifier que le cursus affiché correspond au choix initial (si non, contacter le secrétariat)

« Continuer » : le semestre s'affiche ; « Continuer » : la liste des groupes de TD s'affiche.

Selon l'emploi du temps choisi, sélectionner un TD par matière (carré orange) (Les TD précédés du symbole  sont complets : en ce cas, changer d'emploi du temps)

Cliquer sur « continuer » : un tableau recense les enseignements et les groupes de TD choisis

Cliquer sur « valider inscription » (En cas d'erreur d'emploi du temps, « modifier inscription »)

Cliquer sur « contrat pédagogique » pour sauvegarder et imprimer le contrat pédagogique

(Le **contrat pédagogique** doit être présenté au secrétariat pour toute modification / contestation)

De l'inscription à la validation de l'année

Les inscriptions

L'**inscription administrative**, effectuée entre juillet et septembre, est valable pour l'ensemble de l'année universitaire. Grâce à l'acquittement des droits d'inscription, elle ouvre l'accès aux différents services de l'Université. Elle se matérialise par l'**obtention de la carte d'étudiant**.

L'**inscription pédagogique** complète l'inscription administrative. D'une part, elle permet aux étudiants de choisir, sous conditions, le **mode de contrôle des connaissances**, c'est-à-dire les modalités d'évaluation de la licence, soit en **contrôle continu** (CC) soit en **examen terminal** seul (ET). D'autre part, elle correspond aussi au moment où les étudiants choisissent leur emploi du temps hebdomadaire (voir l'exemple ci-dessous).

L'inscription pédagogique pour les deux semestres se fait par voie informatique (IP Web, voir la procédure en page précédente). La **session de connexion IP Web pour le 1^{er} semestre** est ouverte **début septembre** et **pour le 2nd semestre en novembre**.

Exemple d'emploi du temps : Premier semestre de L1 Géographie et aménagement avec choix de l'option Droit découverte, associée à Histoire moderne

Semestre 1	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-9h		CM			
9h-9h30		Paysages et territoires			
9h30-10h	CM Histoire moderne		TD Cartographie et statistique S1	CM Intro. à la géographie physique	
10h-10h30					
10h30-11h					
11h-11h30					
11h30-12h	CM Carto-stat, puis Cultures géographiques		TD Intro. à la géographie physique		
12h-12h30					
12h30-13h				Langue (horaire fictif)	
13h-13h30					
13h30-14h					
14h-14h30			(terrain associé à Diagnostic territorial)		
14h30-15h					
15h-15h30				TD Paysages et territoires	
15h30-16h	CM Science connexe Droit découverte		TD Diagnostic territorial		
16h-16h30		trajet			
16h30-17h					
17h-17h30		Sport, musique, théâtre, engag ^{mt} (choisi – bonus) (horaire fictif)			TD Histoire moderne
17h30-18h					
18h-18h30					
18h30-19h					
19h-19h30					

Nota bene : L'emploi du temps ci-dessus est l'un des emplois du temps pensés pour limiter les déplacements et le temps de présence au centre PMF, en cas de contexte sanitaire nécessitant une distanciation physique. Certains CM pourraient être alors à suivre à distance : celui du mardi pour les étudiants s'inscrivant à l'emploi du temps ci-dessus.

Règles des modes de contrôle des connaissances

Les modes de contrôle des connaissances correspondent aux deux façons d'évaluer les connaissances dispensées dans les différentes matières. Le choix du mode de contrôle est réglementé : **le contrôle continu est le mode habituel de contrôle ; l'examen terminal est dérogatoire, il n'est accepté qu'après accord du responsable d'année et sur présentation de justificatifs**. Il est possible d'être inscrit en contrôle continu dans la majorité des matières, et en examen terminal seulement pour certaines d'entre elles. **Certains enseignements doivent obligatoirement être suivis en contrôle continu.**

Dans le cadre du contrôle continu des connaissances, les étudiants sont évalués tout au long de chaque semestre par des exercices réalisés en TD. En conséquence, l'inscription en TD est nécessaire et **l'assiduité aux Travaux Dirigés est obligatoire**. En cas d'absence aux trois premières séances d'un TD, l'inscription sera annulée par l'enseignant. Au-delà de trois absences motivées par semestre, l'étudiant ne pourra être noté et sera indiqué défaillant par l'enseignant en fin de semestre. La validation de la matière, et donc du diplôme, sera impossible. Ces règles ne sont pas applicables en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.

Le mode de contrôle par examen terminal seul est réservé aux étudiants salariés (sur présentation du contrat de travail spécifiant leurs heures et jours de travail) **ou aux étudiants qui suivent un autre cursus en parallèle** (avec impossibilité de présence du fait d'un chevauchement de TD). Si l'inscription en examen terminal est acceptée, il n'y a pas d'inscription en TD, ni d'obligation de présence en cours, mais l'étudiant doit néanmoins s'inscrire pédagogiquement et choisir les matières des deux semestres. **Après l'inscription pédagogique, un changement du mode de contrôle des connaissances peut être sollicité par l'étudiant qui le souhaite durant les deux premières semaines de chaque semestre uniquement. Passés ces délais, aucune modification ne sera effectuée.**

NB : Un étudiant défaillant au contrôle continu du fait d'absences répétées ne peut en aucun cas passer en examen terminal.

Règles de choix de l'emploi du temps

Les étudiants inscrits en contrôle continu choisissent leur emploi du temps en septembre pour le 1^{er} semestre et en novembre pour le 2nd semestre.

Lorsqu'ils choisissent ultérieurement leur TD de langue (ou d'activités à bonus facultatives), **les étudiants doivent veiller à ne pas créer de chevauchement**, notamment avec le créneau de terrain associé à la matière Diagnostic territorial. En effet, cette matière est indiquée comme durant deux heures sur le contrat pédagogique, mais les étudiants seront plusieurs fois par semestre en sortie de terrain sur trois ou quatre heures. **Ils doivent laisser libre, dans leur emploi du temps, toute la matinée (ou tout l'après-midi) de leur TD Diagnostic territorial.**

Après l'inscription pédagogique, l'emploi du temps choisi ne peut être modifié que sur présentation d'un justificatif professionnel ou médical (les étudiants salariés doivent alors présenter leur contrat de travail spécifiant leurs heures et jours de travail). Un tel changement n'est possible que sous réserve des places disponibles dans les groupes de TD de l'emploi du temps souhaité. Tout changement doit être validé par le secrétariat et signalé aux enseignants concernés, et doit impérativement intervenir **durant les deux premières semaines de chaque semestre. Passés ces délais, aucune modification ne sera effectuée.**

Les modalités d'évaluation

Organisation des épreuves d'évaluation

Pour la majorité des étudiants, inscrits en **contrôle continu** des connaissances, l'évaluation des différentes matières se déroule, au cours de chaque semestre, **en deux temps. Des épreuves d'évaluation sont organisées dans le cadre des TD tout au long du semestre.** Elles sont décidées par l'enseignant en charge du TD, sont de nature diverse (orale : exposés par exemple, ou écrite : exercices en salle, dossiers à rendre...) et en nombre variable. **Un examen semestriel (dit « partiel ») est organisé en fin de semestre** pendant la session d'examens, sous forme écrite et/ou orale. Dans ce cas, la note de partiel correspond à la moitié de la note de la matière concernée, les notes obtenues en TD comptent pour l'autre moitié.

Toutefois, il est rappelé que certaines matières sont évaluées exclusivement dans le cadre des TD (par exemple l'enseignement de *Langue* ou de *Diagnostic territorial*), d'autres sont évaluées exclusivement dans le cadre de l'examen semestriel (par exemple *Cultures géographiques* au 1^{er} semestre).

Pour les étudiants inscrits en **examen terminal**, l'évaluation des connaissances se fait sur la base des bibliographies correspondant à chaque matière et sur les contenus des CM et des TD.

Un examen unique pour chaque matière est organisé en fin de semestre pendant la session d'examens, il peut correspondre à une épreuve écrite et/ou orale.

Environ un mois avant chaque session, **les dates des examens semestriels pour chaque matière concernée sont envoyées aux étudiants sur leur courriel @etu.univ-paris1.fr ; ce courriel tient lieu de convocation.** Aucune convocation ne sera envoyée par voie postale.

Calendrier de l'année universitaire et des sessions d'examens semestriels

Semaine pédagogique : du lundi 14 septembre au vendredi 18 septembre 2020

1^{er} semestre (12 semaines) : du lundi 21 septembre au samedi 24 octobre 2020
du lundi 02 novembre au samedi 19 décembre 2020

1^{ère} session d'examens du 1^{er} semestre : du lundi 04 janvier au samedi 16 janvier 2021

2nd semestre (12 semaines) : du lundi 18 janvier au samedi 20 février 2021
du lundi 1^{er} mars au samedi 17 avril 2021

1^{ère} session d'examens du 2nd semestre : du lundi 3 mai au mardi 19 mai 2021

En cas d'échec ou d'absence à ces premières sessions d'examens :

2^{ème} session d'examens pour les 2 semestres : du lundi 14 juin au mardi 30 juin 2021

Vacances universitaires

Toussaint : du samedi 24 octobre 2020 au soir au lundi 02 novembre 2020 au matin

Noël : du samedi 19 décembre 2020 au soir au lundi 04 janvier 2021 au matin

Printemps : du samedi 20 février 2021 au soir au lundi 1^{er} mars 2021 au matin

Pâques : du samedi 17 avril 2021 au soir au lundi 3 mai 2021 au matin

Réglementation des examens semestriels

La plupart des examens se tiennent dans les amphithéâtres au rez-de-chaussée du Centre PMF. La durée de chaque examen est spécifique à la matière concernée et décidée par l'équipe pédagogique. Les étudiants sont informés de la durée des épreuves par les enseignants. **Les étudiants doivent se présenter un quart d'heure avant le début de l'épreuve et être munis de leur carte d'étudiant** de l'Université Paris 1, et doivent respecter la place qui leur a été attribuée (la liste est affichée à l'entrée de l'amphithéâtre). **Ils doivent obligatoirement émerger**

avant de rendre leur copie d'examen. Les sorties en cours d'épreuve ne sont autorisées qu'une heure après le début de l'examen. D'autres dispositions peuvent être mises en place par les enseignants : elles devront être respectées au même titre que celles indiquées ci-dessus.

Les étudiants en situation de handicap, permanente ou temporaire, peuvent bénéficier de 30% de temps supplémentaire pour mener à bien leurs examens. Ils doivent pour cela contacter le Service de Médecine Préventive, 8^{ème} étage, 01-44-07-89-50, siumpps@univ-paris1.fr, se signaler au secrétariat, et informer leur responsable d'année.

Bonifications

Les étudiants ont la possibilité d'obtenir des points supplémentaires en pratiquant des activités culturelles ou sportives. Les notes obtenues dans ces activités dites « à bonus » ne peuvent en aucun cas les pénaliser. **Les points de bonus sont affectés directement à la moyenne finale de chaque semestre** ; ils n'interviennent pas dans le calcul de cette moyenne mais s'y ajoutent **dans la limite d'une majoration maximale de 0,5/20.**

L'inscription pédagogique à un sport se fait sur <https://ent.univ-paris1.fr/reservasport>. (informations accessibles au bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h, ou sur le site sur <http://uefaps.univ-paris1.fr/> Attention : les sports sont pratiqués dans des locaux qui peuvent être éloignés du Centre PMF.)

L'inscription à une activité culturelle (théâtre ou musique) s'effectue auprès du Service de la Vie étudiante, 12 place du Panthéon (informations sur <http://www.pantheonsorbonne.fr/etudiant>)

Calcul des résultats des évaluations

A la fin de chaque session d'examens, les notes finales de chaque matière sont saisies dans le logiciel APOGEE qui calcule les moyennes semestrielles et annuelles selon les coefficients des matières et des UE en intégrant des règles strictes de compensation. La compensation correspond à un mode de calcul de la moyenne générale de l'année, tenant compte des coefficients, où des moyennes inférieures à 10/20 sont compensées par des moyennes supérieures à 10/20. **Il y a trois niveaux hiérarchisés de compensation**, intra-UE, inter-UE et inter-semestres (voir l'encadré page suivante).

Il n'existe pas de note ni de moyenne éliminatoire, que ce soit pour les matières, les UE ou les semestres. En revanche, **l'absence totale ou partielle de note pour une matière donnée implique la mention « défaillant »** pour la matière concernée, donc pour l'UE à laquelle elle appartient, donc pour le semestre dont elle dépend, et donc pour l'année ; **elle empêche de ce fait toute compensation, à quelque niveau que ce soit, et donc l'obtention du diplôme.**

Validation des résultats des évaluations

Les résultats sont validés à la fin de chaque session d'examens par un jury composé des responsables de diplôme et d'année. Seuls les résultats validés après la délibération de ce jury ont une valeur officielle.

Tout jury est souverain ; il est donc libre d'attribuer - ou pas - des points supplémentaires de façon exceptionnelle. Ces points de jury peuvent être affectés à la moyenne générale de l'année, ou à la moyenne d'un semestre, ou à la moyenne d'une UE, ce qui permet aux moyennes retenues d'être portées à 10/20. Ces points peuvent aussi être affectés à une moyenne annuelle supérieure à 10/20 pour attribuer une mention.

Les résultats peuvent être consultés à la fin de chaque session, pendant une période donnée, sur <http://resultat.univ-paris1.fr/>. Toutefois, ces résultats n'ont pas de valeur officielle. **Les résultats officiels, validés par le jury, apparaissent sur le relevé de notes.** Seul document officiel, il est **délivré par le secrétariat** de géographie où les étudiants doivent venir le retirer ; aucun envoi de relevé de notes ne sera effectué. Par ailleurs, il appartient aux étudiants de vérifier que tous les éléments qu'ils pensent avoir obtenus sont mentionnés sur leur relevé de notes : **en cas d'erreur ou d'omission, le délai de recours est de deux mois.** Ils doivent en aviser le secrétariat et leur responsable d'année.

Règles relatives aux compensations et à la session de « seconde chance »

La compensation intra-UE

Au sein d'une Unité d'Enseignement, les matières coefficientées se compensent entre elles. Par exemple, pour une UE composée de deux matières chacune de coefficient 0,5, une note de 08/20 à l'une des deux matières est compensée par une note de 12/20 à l'autre ; la moyenne coefficientée de l'UE s'établit alors à 10/20 et l'UE est donc validée. En ce cas, la matière avec la note de 08/20 ne devra pas (et ne pourra pas) être repassée en 2nde session.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les notes des différentes matières sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **les matières avec une note inférieure à 10/20 et qui n'ont pas été compensées doivent obligatoirement être repassées en 2nde session (« seconde chance »).** Une absence totale de note pour une matière donnée implique la mention « défaillant » et empêche toute compensation pour le calcul de la moyenne coefficientée de l'UE qui apparaît elle-même avec la mention « défaillant ».

La compensation inter-UE

Au sein d'un semestre, les Unités d'Enseignement coefficientées se compensent entre elles. Par exemple, pour un semestre composé de quatre UE coefficientées, les moyennes de 10/20 à l'UE1 (coeff 1), 10/20 à l'UE2 (coeff 0,4), 08/20 à l'UE3 (coeff 0,8) et 14/20 à l'UE4 (coeff 0,4) permettent d'établir la moyenne du semestre à 10/20 : le semestre est donc validé. En ce cas, aucune des matières composant l'UE3 ne devra être repassée en 2nde session, quelles que soient les notes des matières en question.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les moyennes des différentes UE sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **les UE d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'ont pas été compensées nécessitent de repasser obligatoirement en 2nde session les matières qui les composent et dont la note est inférieure à 10/20.** Une UE avec la mention « défaillant » (du fait d'une absence totale de note à l'une des matières qui la composent) empêche toute compensation pour le calcul de la moyenne du semestre qui apparaît lui-même avec la mention « défaillant ».

La compensation inter-semestres

Au sein d'une année, les deux semestres se compensent entre eux. La moyenne générale de l'année correspond à la moyenne arithmétique des deux moyennes semestrielles **pour une même année de formation, même si l'année universitaire n'est pas la même.** Par exemple, pour une moyenne de 09,5/20 au 1^{er} semestre et de 10,5/20 au 2nd semestre, la moyenne générale de l'année est de 10/20 et l'année est donc validée. En ce cas, aucune des matières et UE composant le 1^{er} semestre ne devra être repassée en 2nde session.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les moyennes semestrielles sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **un semestre d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'a pas été compensé nécessite de repasser obligatoirement en 2nde session les matières des UE non validées dont la note est inférieure à 10/20.** Un semestre avec la mention « défaillant » (du fait d'une absence de note à l'une des matières et UE le constituant) empêche toute compensation pour le calcul de la moyenne de l'année qui apparaît elle-même avec la mention « défaillant ».

Le maintien de la meilleure des deux notes de session

La note conservée dans chaque matière à l'issue de la 2nde session d'examens correspond à la meilleure des deux notes obtenues en 1^{ère} et en 2nde session (sans prise en compte du contrôle continu pour la 2nde session). **Attention : Ce principe ne s'applique que si l'étudiant se présente à la 2nde session.** En cas d'absence à la 2nde session, la note de 1^{ère} session ne peut être conservée ; la mention « défaillant » apparaît sur la matière, l'UE, le semestre et l'année. Les compensations sont empêchées et l'année ne peut être validée.

La validation de la 1^{ère} année et l'inscription en 2^{ème} année

Rappel sur le format du diplôme de licence : le cycle de licence comporte trois années. Les deux premières années sont validées par un diplôme intermédiaire (ex-DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales). La 3^{ème} année est validée par le diplôme de Licence. **Aucun passage en 3^{ème} année de licence n'est possible tant que la L1 n'a pas été validée.**

Si la L1 est validée, les étudiants ont accès de droit à la L2 de la même formation. Le passage en 2^{ème} année restant un choix, **ils doivent se réinscrire eux-mêmes pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>.

Si aucun des deux semestres de L1 n'est validé à la fin de la 2^{ème} session d'examens, **les étudiants sont dits « ajournés » ; ils ont la possibilité de redoubler.** Le redoublement restant un choix, **ils doivent se réinscrire eux-mêmes à une nouvelle 1^{ère} année pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>.

Si un seul des deux semestres de L1 est validé à la fin de la 2^{ème} session d'examens, **les étudiants ont la possibilité d'intégrer la L2 de la même formation, tout en reprenant les matières de L1 non validées après compensation** (la mention « accès étape » apparaît au bas du relevé de notes). Le passage en 2^{ème} année restant un choix, **ils doivent se réinscrire eux-mêmes à une nouvelle 1^{ère} année ET en 2^{ème} année pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>. Bien que les étudiants concernés soient inscrits en 2^{ème} année, **la validation du semestre manquant de 1^{ère} année doit être leur priorité, aucun passage en 3^{ème} année de licence n'étant possible tant que la 1^{ère} année n'a pas été validée.**

Tout étudiant peut demander une réorientation vers une autre formation à l'issue du 1^{er} semestre de licence. Dans chaque formation sollicitée, une commission de réorientation, composée des responsables de diplôme et d'année, du responsable administratif, d'un représentant du SCUIO, de représentants des étudiants, examine les demandes d'entrée et se prononce sur les matières pouvant être validées et sur les obligations d'études dans le cadre du nouveau cursus. L'étudiant souhaitant se réorienter doit demander un dossier au secrétariat de géographie dès novembre, la commission se réunissant en décembre.

En fin de L1, des réorientations sont parfois possibles en usant des passerelles prévues pour l'accès aux différentes formations.

Les étudiants qui changent de filière au sein de l'Université Paris 1 conservent les UE et les matières capitalisées qu'ils ont validées, lorsque celles-ci figurent au programme du cursus sollicité, avec le même régime de contrôle des connaissances. Il est donc essentiel que les étudiants restent assidus dans ces matières et présentent les examens de leur cursus d'origine, tout en sollicitant leur réorientation.

Les étudiants qui souhaitent se réorienter sont tenus d'en aviser au préalable leur responsable d'année.

Faire un stage professionnel durant son année de licence

Le stage est une mise en situation professionnelle temporaire, en rapport avec la formation universitaire suivie et assortie d'une gratification financière (sauf stage d'observation de moins de deux mois).

Durant la licence, les stages sont possibles mais facultatifs ; ils ne rapportent pas d'ECTS et ne contribuent pas à la validation du cursus. Ils sont néanmoins très positifs, car ils sont l'occasion de mettre en pratique des connaissances acquises lors de la formation et d'acquérir des compétences professionnelles valorisables lors d'une recherche ultérieure d'emploi.

Le stage doit être organisé avec l'accord de l'équipe pédagogique. Il peut s'effectuer dans tout type d'organisme d'accueil, en France ou à l'étranger : entreprise, association, administration, collectivité territoriale, hôpital, ONG, assemblée parlementaire, assemblée consultative, auto-entrepreneur, artisan, profession libérale, structure en création, etc. Il doit se dérouler durant le cursus de formation, c'est-à-dire de la date d'inscription administrative jusqu'à la tenue du jury du diplôme (qui a généralement lieu vers la mi-juillet). Il peut être effectué en continu ou en discontinu, à temps complet ou à temps partiel, tant qu'il reste compatible avec l'assiduité aux cours et examens et avec le travail personnel nécessaire à la réussite des études.

Un projet de stage se prépare plusieurs mois à l'avance. L'étudiant peut bénéficier de l'assistance du SCIUO de l'Université, mais il doit trouver le stage par lui-même. Une fois le stage trouvé, l'étudiant doit :

- télécharger la convention de stage, fournie par l'université, sur l'ENT (application Pstage)
 - faire signer cette convention de stage à l'organisme d'accueil (direction de l'organisme et tuteur de stage) en trois exemplaires.
 - remettre ces trois conventions signées, assorties des pièces nécessaires (lettre de motivation et attestation d'assurance responsabilité civile), au secrétariat de l'université (pour signature du responsable d'année ou de parcours et de la direction de l'UFR). La collecte des signatures prend environ un mois, via le courrier interne de l'université.
 - à la demande du secrétariat, venir retirer enfin deux des exemplaires, celui qui lui revient et celui qui est destiné à l'organisme d'accueil (l'université garde le troisième exemplaire).
- Alors seulement le stage peut commencer ; Attention au fait qu'aucune convention ne sera signée par la direction de l'UFR postérieurement à la date de début du stage. Sans la signature de la direction de l'UFR, la convention n'est pas valable. (Un étudiant devant obtenir la signature de sa convention dans l'urgence doit s'adresser à son responsable d'année ; il est envisageable qu'il fasse lui-même les différents déplacements nécessaires à la collecte des signatures plutôt que de s'en remettre au courrier interne)

Au terme du stage, le stagiaire doit remettre à son responsable d'année ou de parcours un court rapport de stage (deux pages en L1L2), un document d'évaluation de la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme (une page) et une copie de l'attestation de stage fournie par l'organisme d'accueil.

La vie universitaire

L'Université ne se résume pas à la sphère des enseignements et à l'obtention de diplômes. C'est aussi un lieu de vie et d'échanges. De nombreuses institutions et organisations situées dans les locaux du Centre PMF proposent ainsi des services qui encadrent la vie des étudiants, favorisent leur intégration, leur viennent en aide ou leur ouvrent de nouvelles perspectives.

L'architecture du Centre PMF comporte 3 tours nommées A, B et C, desservies par trois séries d'ascenseurs permettant d'accéder à des niveaux d'étages spécifiques :

Ascenseurs verts : du 4^{ème} au 9^{ème} étage (pour les tours A-B-C)

Ascenseurs jaunes : du 9^{ème} au 16^{ème} étage (pour les tours B-C)

Ascenseurs rouges : du 16^{ème} au 22^{ème} étage (pour la tour C)

Des correspondances entre les niveaux sont possibles aux 9^{ème} et 16^{ème} étages.

*La numérotation des innombrables bureaux et salles suit une implacable logique : une lettre pour la tour, suivie de quatre chiffres, les deux premiers pour le numéro de l'étage, les deux autres pour le numéro de la salle elle-même : par exemple **C 12 01** = tour **C** – **12^{ème}** étage – salle **01**.*

Les lieux de travail

En plus des locaux destinés aux enseignements (amphithéâtres du rez-de-chaussée pour les CM, notés par les lettres H, I, J, K, L, N ; salles du 12^{ème} - tour C dévolues aux TD de géographie ; et salle informatique C 0705), les étudiants peuvent profiter de la bibliothèque universitaire et de salles informatiques en libre-service.

Bibliothèque - Service commun de la documentation

La bibliothèque du **5^{ème} étage** est **accessible** à tous les étudiants disposant d'une inscription administrative à l'Université Paris 1. En dehors des vacances universitaires, elle est ouverte **du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h** de septembre à juin. En juillet, les horaires sont réduits de 9h à 18h30 du lundi au vendredi.

Elle présente de **vastes collections** correspondant aux disciplines enseignées au Centre PMF et offre des **services variés** : salles de lecture, service de prêt à domicile, photocopieurs en libre service, tutorat documentaire, formations à la méthodologie documentaire et un catalogue accessible sur <http://catalogue.univ-paris1.fr/>.

La bibliothèque comprend en particulier un espace dédié à la géographie au 5^{ème} étage. Il permet d'accéder à de nombreux manuels de géographie, des atlas et une **collection de 14 000 cartes** de tous types (topographiques, géologiques...) et à différentes échelles (1/25 000, 1/50 000, 1/100 000), principalement de France mais aussi d'autres régions du monde. Tous ces documents sont utilisés dans le cadre des TD de géographie et sont un des supports majeurs pour les travaux demandés par les enseignants dans le cadre des évaluations.

La bibliothèque propose enfin une **documentation électronique** : de nombreux postes d'accès aux ressources électroniques y sont disponibles, avec possibilité d'imprimer des documents ou de les copier sur clé USB. Les étudiants peuvent s'adresser aux bureaux de renseignements pour les recherches et informations complémentaires ou consulter le site <http://bib.univ-paris1.fr/>. Le catalogue de la bibliothèque oriente également vers de nombreux ouvrages numériques accessibles en ligne aux étudiants de l'université.

Salles de travail

Une vaste **salle de travail** est disponible en B7.06.

La bibliothèque Pierre Mendès-France (5^è étage) met à disposition des étudiants 4 **salles de travail en groupe** pouvant accueillir de 3 à 5 personnes. Elles sont ouvertes aux horaires de la bibliothèque et sont accessibles sur réservation (à tous les postes de renseignement de la bibliothèque) dans la limite de 2h par jour et par groupe.

Des salles informatiques, libres d'accès pour tous les étudiants munis de leur carte, sont ouvertes, en salle C4.04 et B14.03, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

Les services universitaires

Service de la vie étudiante

Ce service général propose des informations pédagogiques, sociales, associatives et culturelles et oriente les étudiants vers les services correspondant à leurs demandes.

Centre PMF, bureaux B1103, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-86-30 ; courriel : sve@univ-paris1.fr

<http://www.pantheonsorbonne.fr/etudiant/>

CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)

Ce service est chargé principalement de l'aide sociale, de l'accueil des étudiants étrangers, du logement étudiant, de la restauration universitaire et de la vie culturelle étudiante.

Pôle Bourses du Centre PMF, bureau B 1101, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-88-33 ; courriel : bourses@univ-paris1.fr

<http://www.crous-paris.fr/>

SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)

Ce service accueille les étudiants pour les aider à élaborer leur projet de formation. Il met à leur disposition, en libre accès, une documentation présentant les formations, les métiers, l'insertion professionnelle et la vie étudiante.

Centre PMF, bureau C 0901, du mardi au vendredi de 9h30 à 17h

Tél. : 01-44-07-88-56, du lundi au vendredi de 14h à 17h ; courriel : scuio@univ-paris1.fr

<https://www.pantheonsorbonne.fr/formations/sorienter/>

Département des langues (DDL)

Ce service dispense les enseignements de langues. Il permet aux étudiants de s'auto-évaluer grâce à un test de niveau auto-corrigé qui les aide à choisir le niveau de langue adéquat.

Centre PMF, bureau A 0702, ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Tél. : 01-44-07-85-88

<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/>

UEFAPS (Unité d'Enseignement et de Formation des Activités Physiques et Sportives)

Le service des sports propose une grande variété d'activités physiques et sportives relevant de domaines variés : activités aquatiques – activités physiques artistiques – sports de combat – sports de raquette – sports collectifs – activités physiques de pleine nature – activités physiques d'entretien et de développement de la personne. Pour choisir une activité, les étudiants doivent suivre la procédure indiquée sur le site, via l'application RESERVASPORT. Les étudiants athlètes de haut niveau (AHN) et les étudiants pratiquant en club (EPC) sont invités à prendre contact avec le service des sports.

Centre PMF, bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-88-96 ; 01-44-07-88-98 ; courriel : uefaps@univ-paris1.fr

<http://uefaps.univ-paris1.fr/> ; inscription : <http://ent.univ-paris1.fr/reservasport/>

Service de santé

Le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) comprend quatre médecins, deux psychologues et deux infirmières à l'écoute des étudiants. Il est notamment chargé des dossiers de demande de « tiers temps » pour raison médicale déposés par les étudiants.

Centre PMF, 8^{ème} étage, du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tél. siumpss : 01-44-07-89-50 ; Tél. infirmerie : 01-44-07-89-31 ; courriel : siumpps@univ-paris1.fr

<https://www.pantheonsorbonne.fr/etudiant/sante/>

Dispositif de lutte contre les harcèlements

Ce dispositif permet à toute personne victime ou témoin d'une situation de harcèlement, d'être écoutée et orientée, dans la confidentialité, au 01-44-07-87-00 ou par courriel à sosharcelements@univ-paris1.fr

<https://www.pantheonsorbonne.fr/dispositif-de-lutte-contre-les-harcelements>

Il est également possible de s'adresser au collectif Clasches (Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) : <http://clasches.fr/>

Les associations et les syndicats d'étudiants

Les associations d'étudiants de géographie

Les étudiants de géographie de l'Université Paris 1 ont fondé des associations qui participent activement, chacune dans des registres différents, à la vie de l'UFR de géographie et contribuent à son dynamisme et à sa convivialité.

Arrimage

Cette association, d'envergure nationale, fondée en 1996, rassemble des étudiants, des jeunes diplômés, des enseignants-chercheurs, des professionnels de la photographie et de la vidéo. Elle réfléchit à la place et au rôle de l'image dans l'approche et l'analyse des territoires et des sociétés. Elle organise chaque automne le *Festival Territoires en Images*, à l'Institut de Géographie (voir page suivante).

<http://www.arrimageasso.wordpress.com/> ; courriel : asso.arrimage@gmail.com

Ville inventive

Créée en 2010, cette association des géographes de Paris 1 propose une première approche du monde professionnel aux étudiants grâce à des formations et des événements à caractère professionnel. Elle bénéficie du label pépinière junior-entreprise car elle propose aussi des missions rémunérées, commandées par des collectivités locales et des entreprises, qui valorisent les compétences acquises dans les différentes formations de Paris 1 (aménagement, environnement, géopolitique) ainsi que la maîtrise de la cartographie et de ses outils. Elle organise chaque année un salon des métiers de la géographie qui présente les nombreux débouchés des formations proposées au sein de l'UFR de Géographie.

contact@villeinventive.com - <http://www.villeinventive.com/>

L'Oekoumène

Fondée en 2001 par des étudiants de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, son rôle premier est de favoriser la rencontre entre les étudiant(e)s et d'animer la vie étudiante tout au long de l'année. L'Oekoumène défend aussi l'intérêt des étudiants en Conseil d'UFR.

[facebook.com/oekoumene.sorbonne](https://www.facebook.com/oekoumene.sorbonne) ; contact@oekoumenesorbonne ;

Les syndicats d'étudiants

Plusieurs syndicats sont présents à l'Université Paris 1. Représentant différentes obédiences politiques, ils permettent aux étudiants de participer, à tous les niveaux hiérarchiques, au fonctionnement de l'institution universitaire. Des représentants des étudiants sont ainsi membres du CFVU (Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire) et d'autres sont élus dans les Conseils de gestion de chacune des UFR.

UNEF (Union Nationale des Etudiants de France)

Centre PMF, bureau B 0905, unef.paris1@free.fr - www.unef.fr

Fédération Solidaires étudiant-e-s

Centre PMF, bureau B 0903, solidairesetuparis1@gmail.com - www.solidaires-etudiant-e-s.org

En géographie, le Conseil d'UFR compte 14 membres, dont 5 élus étudiants. Ils se présentent aux élections dans le cadre soit de listes portées par les syndicats étudiants d'envergure nationale précités, soit de listes spécifiques à la géographie : liste **L'Oekoumène** ou liste du collectif **Alter-Orbis**, créé en 2017 et rassemblant des étudiants de divers horizons : associatifs, indépendants, syndiqués UNEF ou Solidaires étudiant-e-s, etc.

www.facebook.com/AlterOrbisUFR08/ - alterorbis.paris1@gmail.com .

Les événements *alter-géographiques*

Au sein de l'Université Paris 1 ou hors les murs se déroulent, avec des périodicités variables, des manifestations de diverses natures dont l'intérêt géographique justifie la fréquentation. Les étudiants sont vivement invités à y prendre part, pour faire de la géographie autrement et/ou ailleurs que dans le cadre académique de l'Université. C'est pour eux une occasion de rencontrer d'autres géographes, enseignants ou étudiants, d'autres scientifiques ou des professionnels et plus largement d'ouvrir leurs horizons. Enfin, pour les événements organisés dans l'UFR de géographie, c'est aussi une opportunité pour fréquenter l'Institut de géographie où se déroulent la 3^{ème} année de licence et les Masters (191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris).

Festival « Territoires en images »

Organisé par l'association *Arrimage*, « Territoires en images » est un festival annuel, en accès libre, qui se tient à la fin du mois de mars à l'Institut de Géographie. Ce festival offre pendant deux jours des projections de films documentaires et une exposition photographique sur un thème différent chaque année. Deux jurys composés d'enseignants, de professionnels de l'image et d'étudiants sélectionnent les photographies et les films, dont les meilleurs sont primés. C'est aussi un lieu de rencontres et de discussions, notamment avec les réalisateurs. Le public a par ailleurs la possibilité de participer à un vote pour primer la meilleure photo. Les étudiants sont non seulement invités à assister au festival, mais ils peuvent aussi concourir en envoyant leurs productions iconographiques à l'association *Arrimage*. Les renseignements sont disponibles sur le site de l'association

<http://www.arrimageasso.wordpress.com/>

Festival International de Géographie

Fondé en 1990, le FIG se tient à Saint-Dié-des-Vosges. Festival grand public où la géographie et les géographes sont à l'honneur, il offre une très grande variété de manifestations (débat, tables rondes, expositions, cafés géographiques, conférences, salons - du livre, de la gastronomie et géomatique). Pendant trois jours, du vendredi au dimanche, vers le début du mois d'octobre, il est l'occasion de passer un week-end festif dans un environnement géographique « total look ».

<http://fig-st-die.education.fr/>

« Cafés géographiques »

Les « cafés géographiques » sont des débats ouverts à tout public. Des spécialistes du thème à l'ordre du jour, géographes, mais aussi scientifiques de diverses disciplines et acteurs de la vie publique, proposent de courtes interventions avant de lancer la discussion, en général sur des questions d'actualité éditoriale ou disciplinaire. Le contexte convivial permet de poser facilement des questions et de manifester son point de vue sans le cadre formel du monde universitaire. Les cafés géographiques peuvent être appréhendés comme un complément du cursus de licence de géographie. Organisés par l'association des *Cafés Géographiques*, ils se tiennent au Café de Flore (172, bld Saint-Germain, 75006 Paris), le mardi à partir de 19h30, à peu près une fois par mois. Les thèmes prévus pour l'année sont accessibles sur le site de l'association, ainsi que les comptes rendus des débats qui ont lieu depuis 1998.

<http://www.cafe-geo.net/>

« Cafés géopolitiques »

Sur le même principe que les « cafés géographiques », les « cafés géopolitiques » se consacrent plus particulièrement à des questions internationales et à la dimension territoriale du pouvoir, aussi bien au niveau local qu'à des échelles plus petites. Organisés par l'Institut Français de Géopolitique, ils ont lieu au Snax Kfé (182, rue Saint-Martin, 75003 Paris) en général le lundi de 19h à 21h une fois par mois. Les informations sur le programme de l'année à venir sont disponibles sur le site de l'Institut Français de Géopolitique.

<http://www.geopolitique.net/index/francais/cafe/>

Table des matières

	page
Mot de la Direction	1
Réussir en licence – Encadrement pédagogique du cursus de géographie	2
<i>Charte de l'étudiant de licence de géographie et aménagement</i>	2
Structure de la 1 ^{ère} année de licence de géographie et aménagement	3
<i>Maquette de la 1^{ère} année de licence de géographie et aménagement</i>	3
Descriptifs des enseignements du 1 ^{er} semestre	4
Descriptifs des enseignements du 2 nd semestre	7
Services et formations numériques	10
L'environnement numérique de travail (ENT)	10
La messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr	10
<i>Procédure d'activation de la messagerie @etu.univ-paris1.fr</i>	10
Les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI)	10
La certification des compétences numériques PIX	10
L'inscription pédagogique numérique (IP Web)	11
<i>Procédure d'inscription pédagogique IP Web</i>	11
De l'inscription à la validation de l'année	12
Les inscriptions	12
<i>Exemples d'emploi du temps pour le 1^{er} et le 2nd semestres de L1</i>	12
<i>Règles des modes de contrôle des connaissances</i>	13
<i>Règles de constitution de l'emploi du temps</i>	13
Les modalités d'évaluations	14
<i>Calendrier de l'année universitaire et des sessions d'examens semestriels</i>	14
<i>Règles relatives aux compensations et à la session de « seconde chance »</i>	16
La validation de la 1 ^{ère} année et l'inscription en 2 ^{ème} année	17
Faire un stage professionnel durant son année de licence	18
La vie universitaire	19
Les lieux de travail	19
Les services universitaires	20
Les syndicats et associations d'étudiants	21
Les événements alter-géographiques	22

ADMINISTRATION / SCOLARITÉ

Rose-Marie KINDOU-EDWIGES

Centre PMF, Bureau B702
90, rue de Tolbiac
75013 Paris
9h30-12h30 et 14h-16h30

Contact

geo1@univ-paris1.fr
01.44.07.88.47

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Responsable de la licence

Nathalie VANARA
nathalie.vanara@univ-paris1.fr

Responsable de la licence 1 et du tutorat de géographie

Claire LEDUC
claire.leduc@univ-paris1.fr

ESPACE PÉDAGOGIQUE INTERACTIF

<http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-Geographie>

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/ufr08/inscriptions-et-scolarite/tutorat/>

